

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
BP/MO&NJ

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 28 septembre 2015 à 19 heures

Le lundi 28 septembre 2015, à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 22 septembre 2015, conformément à l’article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire.

Présents : M. LAUGIER ; Mme BLANC ; M. OURGAUD ; Mme AUBRIET ; M. JUNES ;
Mme THAREAU ; M. BOUSSARD ; Mme BASTONI ; M. PLUYAUD ; Mme PARENT ;
M. CACHIN ; Mme ABHAY ; M. CRETIN ; Mme TOUSSAINT ; M. HAREL ;
Mme GARNIER ; M. LE DORZE ; M. PLASSARD ; Mme DURAND-MASCART ;
Mme LOGANADANE ; M. BRUNEEL ; Mme DIZES ; M. BAUD ; M. TORBAY ;
Mme HUBERT ; Mme COCHEREAU ; M. ROUESNÉ ; Mme MAVEYRAUD ;
Mme LAKHLALKI-NFISSI Karima (à partir du point 10) ; M. GASQ ; Mme TANGUY ;
Mme VIARD ; M. MANCEAU ; Mme SACCHI ; M. GRISON

Pouvoirs : Mme ALLAIN (pouvoir à M. OURGAUD)
M. DIANKA (pouvoir à Mme TOUSSAINT)
Mme PETRUZZELLI (pouvoir à Mme ABHAY)
M. FERCHICHI-MARTINEZ (pouvoir à M. BRUNEEL)

Absent : Mme LAKHLALKI-NFISSI (jusqu’au point 9)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame AUBRIET Armelle est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2015.

Monsieur le Maire précise qu’une erreur matérielle est à corriger dans la délibération n°2015/046 concernant les tarifs 2015/2016 du Secteur Musique Amplifié. Il faut lire le prix par « groupe » et non par « musicien ».

M. Gasq fait remarquer que les interventions en séance sont trop sommairement résumées. Page 14 : lors du débat, il avait été indiqué qu'il s'agissait de permettre l'accès à la propriété.

Page 35 : l'intervention sur les liens entre le local et national est insuffisamment développée.

M. Manceau précise que l'intervention au point 14 n'est pas rendue dans toute sa richesse. Par ailleurs c'est Mme Tanguy et non Mme Viard qui s'est abstenue. Par ailleurs, le montant des travaux pour la Ferme n'a pas été transmis, comme demandé.

► **Majorité des votants avec 33 voix pour, 4 contre** (M. Gasq, Mme Tanguy, Mme Viard et M. Manceau) **et 1 abstention** (Mme SACCHI).

INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Question de Mme TANGUY :

Nous avons appris que l'école Modern Yvelines School (Montessori) avait ouvert à la rentrée, malgré l'absence d'autorisation de la mairie. Nous pensons que vous allez nous rassurer sur les conditions de sécurité dans lesquelles les 40 enfants vont à cette école aujourd'hui.

Quelles précautions avez-vous prises pour que la rentrée s'effectue sans risque?

Question de M. GASQ :

M. le Maire,

La semaine dernière, nous sommes allés à la rencontre des salariés de l'entreprise GEA, au Pas-du-Lac. Voilà ce que nous y avons entendu.

L'entreprise est bien connue dans le secteur industriel, en particulier dans l'agro-alimentaire, la chimie et l'énergie. Spécialiste mondiale des techniques d'évaporation, référence dans le domaine des techniques de traite des vaches laitières, son carnet de commandes est bien rempli, le chiffre d'affaires est conséquent, à hauteur de 100 M€ pour 200 salariés à Montigny, la trésorerie est excellente, les marges sont confortables.

Hélas, la direction a décidé brutalement de supprimer 30 emplois sur le site de Montigny. Vous avez fait du développement économique votre première priorité de président de la CASQY, en vous appuyant sur 40 ans de réussite économique indéniable. De fait, aujourd'hui, nous voulons tous que les Ignymontains et les Saint-Quentinois puissent travailler près de là où ils ont choisi de vivre.

Nous suivons avec intérêt les installations de nouvelles entreprises sur Saint-Quentin-en-Yvelines et sur Montigny, et nous savons que les élus peuvent jouer un rôle. Il en est évidemment de même en matière de défense de l'emploi local quand il est menacé.

Un bel élan de solidarité et un grand esprit de responsabilité, que nous tenons à saluer ici, ont conduit de nombreux salariés à se mobiliser la semaine dernière. Êtes-vous prêt à les recevoir, eux et/ou leur direction, pour pouvoir marquer clairement et publiquement votre attachement à ces emplois sur notre ville ?

Question de M. MANCEAU :

Monsieur le Maire,

De nombreux Ignymontains sont préoccupés par la question de l'accueil des réfugiés qui fuient la guerre et la misère dans leur pays.

Ils s'interrogent sur ce qu'il est possible de faire. Je vous ai adressé il y a 8 jours une demande pour vous rencontrer afin d'échanger à ce sujet et vous proposer un vœu afin qu'il soit discuté et soumis au vote du conseil municipal.

Le mail que j'ai reçu en réponse ne répond pas à la question posée. Ce soir, je réitère ma demande pour une rencontre avec vous afin de discuter du dispositif qu'il serait possible de mettre en place à Montigny pour accueillir des réfugiés et apporter un support aux Ignymontains qui souhaitent contribuer à cet accueil.

Question de Mme VIARD :

Monsieur le Maire,

L'installation de l'ESTACA, début septembre, constitue une opportunité pour le quartier du Pas du Lac.

Toutefois nous regrettons que les abords du quartier n'aient pas fait l'objet d'aménagements préalables à la fois en termes de stationnements supplémentaires, mais surtout en termes de sécurité.

En effet, les étudiants en provenance de la gare routière traversent la RD 10 de manière anarchique, sur cet axe routier où la vitesse des automobilistes est importante.

Je souhaiterais savoir combien de places de stationnement supplémentaire ont été créées?

Quelles solutions sont envisagées au sujet de la circulation piétonnière?

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Présentation du bilan d'activités 2014 du CCAS – Pour information

Pas de délibération - Rapporteur : Madame THAREAU

L'assemblée délibérante prend acte de ce rapport.

► **L'assemblée prend acte de ce rapport.**

DIRECTION DES FINANCES

1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CASQY POUR 2015

Délibération n° 2015/058 - Rapporteur : Madame AUBRIET

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De demander à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 804.666 € pour l'exercice 2015, au titre des opérations mentionnées ci-après, sachant que ce fonds de concours est d'un montant maximum de 804.666 € et est plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune.

Fonds de concours	Fonds de concours 2015 / Opérations proposées		Prévisionnel					
	Titre de l'opération	N° opération	Montant travaux TTC	Montant travaux HT	Subvention	Coût HT restant à charge de la commune	FDC sollicité	% FDC / coût HT restant à charge
2015	Etude et travaux plantation Sente des Chardons (EV)	13 359	74 770,00	62 308,33	-	62 308,33	31 154,17	50,00%
	Réaménagement du square Carnac (EV)	13 537	121 400,00	101 166,67	-	101 166,67	50 583,33	50,00%
	Réaménagement du square des Monts d'Arrée (EV)	13 538	125 600,00	104 666,67	-	104 666,67	36 336,83	34,72%
	Changement menuiseries GS Péguy (BAT)	13 652	244 560,00	203 800,00	-	203 800,00	101 900,00	50,00%
	Réaménagement du skate park (EV)	14 101	84 000,00	70 000,00	-	70 000,00	35 000,00	50,00%
	Réaménagement de la rue Lavoisier (Voirie)	14 103	102 370,00	85 308,33	-	85 308,33	42 654,17	50,00%
	Réaménagement de la Mare Caillon (Voirie)	14 104	224 000,00	186 666,67	-	186 666,67	93 333,33	50,00%
	Réaménagement de l'avenue du Lycée (Voirie)	14 105	39 300,00	32 750,00	-	32 750,00	16 375,00	50,00%
	Réaménagement du square Chateaubriand (EV)	14 107	150 670,00	125 558,33	-	125 558,33	62 779,17	50,00%
	Réaménagement rue de la Vanoise (Voirie)	14 099	159 070,00	132 558,33	-	132 558,33	66 279,17	50,00%
	Plantation d'arbres rue du Mont d'Or (EV)	15 020	40 000,00	33 333,33	-	33 333,33	10 000,00	30,00%
	Réaménagement bd Descartes (Voirie)	15 033	399 000,00	332 500,00	-	332 500,00	166 250,00	50,00%
	Achat mobilier pour le Gpe scolaire Chénier (SCO)	13 735, 14 064 et 15 056	66 850,00	55 708,33	-	55 708,33	27 854,17	50,00%
	Achat mobilier pour le Gpe scolaire Verlaine (SCO)	15 103	110 000,00	91 666,67	-	91 666,67	45 833,33	50,00%
	Agrandissement du columbarium (EV)	15 157	44 000,00	36 666,67	-	36 666,67	18 333,33	50,00%
	TOTAL			1 985 590,00	1 654 658,33	-	1 654 658,33	804 666,00

Article 2 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations :

Financement	Montant
Fonds de concours CASQY	804 666,00
Fonds propres de la commune	849 992,34
Coût total HT	1 654 658,33

► **Unanimité.**

2. **TARIFS 2015/2016 – ACTIVITES HORS TICKETS DES MAISONS DE QUARTIERS**

Délibération n° 2015/059 - Rapporteur : Madame AUBRIET

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De fixer pour la saison 2015/2016 la grille des tarifs pour l'activité vitrail et les soirées « convivialité » comme suit :

Activités des MDQ hors tickets		Adhérent (commune)	Non adhérent ou HC (*)
Atelier vitrail / trimestre		37,80 €	75,60 €
Soirée convivialité	adulte	4,80 €	7,30 €
	enfant <13 ans	2,80 €	4,20 €

(*) : HC = Hors commune

Article 2 :

D'appliquer les dispositions particulières suivantes pour le paiement par prélèvement bancaire :

En cas de rejet du prélèvement, il est procédé à l'émission d'un titre de recettes du montant des prestations facturées majoré de 10%. En cas de rejet de prélèvement deux mois consécutifs, la ville se réserve le droit de suspendre unilatéralement le prélèvement.

► **Unanimité.**

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

3. **MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Délibération n° 2015/060 - Rapporteur : Madame GARNIER

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes.

Article 2 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal

► **Unanimité.**

4. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2015/061 - Rapporteur : Monsieur OURGAUD

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

L'adaptation du tableau des effectifs :

	SUPPRESSION	CREATION
Positionner le chef de service de la communication sur un cadre d'emploi de la filière administrative en catégorie A	1 poste de journaliste	1 poste d'attaché
Modifier le temps de travail d'une éducatrice de jeunes enfants suite à mutation	1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet	1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps incomplet 24h30mn

Article 2 :

De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours.

► **Unanimité.**

DIRECTION JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS

5. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE BAFA

Délibération n° 2015/062 - Rapporteur : Monsieur HAREL

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver la mise en place du dispositif Bourse au BAFA.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

Article 3 :

Dit que les dossiers « Bourse au BAFA » seront désormais soumis aux membres de la Commission « Bourse au Projet ».

► **Unanimité.**

6. RENOUVELLEMENT DU LABEL BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Délibération n° 2015/063 - Rapporteur : Madame HUBERT

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver le dépôt de candidature pour la reconduction du label « Information Jeunesse » entre la Ville et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.),

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le document.

► **Unanimité.**

DIRECTION DE LA CULTURE

7. RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC)

Délibération n° 2015/064 - Rapporteur : Monsieur CACHIN

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'autoriser le Maire à solliciter le renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Communal auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à ladite demande.

► **Unanimité.**

DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL

8. SUBVENTION AU SMAC – ÉCHANGE SPORTIF AVEC LE CLUB D'ATHLETISME DE KIERSPE

Délibération n° 2015/065 - Rapporteur : Madame PARENT

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De verser une subvention de 172 € à l'association S.M.A.C., correspondant au montant mentionné par la délibération.

Article 2 :

Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2015.

► **Unanimité. Mme COCHEREAU ne prend pas part au vote.**

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI

9. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE LOMBARD & GUERIN, EXERCICE 2014 – POUR INFORMATION

Délibération n° 2015/066 - Rapporteur : Madame ABHAY

Le Conseil Municipal décide,

Article Unique :

De prendre acte des informations contenues dans le rapport annuel d'activité de la Société Lombard & Guérin, délégataire du service des marchés d'approvisionnement communaux, établi pour l'exercice 2014.

► **L'assemblée prend acte de ce rapport.**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10. DIAGNOSTIC PREALABLE A L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Délibération n° 2015/067 - Rapporteur : Monsieur BOUSSARD

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ci-annexé.

Article 2 :

D'approuver les modalités d'information et de consultation du public suivantes :

- Publication d'un avis annonçant la consultation du public 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de la consultation dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département,
- Publication d'un avis informant de la consultation du public dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Ville,
- Affichage d'un avis annonçant ladite consultation au siège de la Mairie de Montigny-le-Bretonneux, dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la Ville et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune,
- Mise à disposition du projet PPBE à l'Hôtel de Ville 66 rue de la mare aux Carats – service Urbanisme ainsi que sur le site internet de la Ville,
- Mise à disposition d'un registre papier à l'Hôtel de Ville au service Urbanisme afin de recueillir les remarques du public.

Article 3 :

D'autoriser le Maire à lancer la consultation du public pour une période de 2 mois.

► **Majorité des votants avec 35 voix pour et 4 contre** (M. Gasq, Mme Tanguy, Mme Viard et M. Manceau).

11. CONVENTION VILLE/GHS DEVELOPPEMENT POUR LA GESTION D'UN COLLECTEUR DE DECHETS MEDICAUX DE TYPE PRADAS TRI

Délibération n° 2015/068 - Rapporteur : Monsieur BRUNEEL

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver le projet de convention tel qu'annexé.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Article 3 :

Que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} août 2015 pour une durée de 3 ans et sera renouvelable 1 fois.

► **Unanimité.**

12. DOSSIER D'AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMEE)

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé par la ville de Montigny-le-Bretonneux.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer et à exécuter l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé par la ville de Montigny-le-Bretonneux.

► **Unanimité.**

13. CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT SIGEIF-SIPPEREC

Délibération n° 2015/070 - Rapporteur : Monsieur PLUYAUD

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la ville de Montigny-le-Bretonneux.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer et à exécuter la Convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la ville de Montigny-le-Bretonneux au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que leurs éventuels avenants.

► **Unanimité.**

DIRECTION DE L'URBANISME

14. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASLEI – FERMETURE COMPLEMENTAIRE DE L'ILOT 10 DE L'HYPERCENTRE

Délibération n° 2015/071 - Rapporteur : Monsieur PLUYAUD

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De verser une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 9 760,80 € à l'A.S.L.E.I. (Association Syndicale Libre de l'Ensemble Immobilier Espace Saint Quentin) correspondant au complément de travaux de serrurerie et ferronnerie pour la sécurisation de l'îlot 10 et sous réserve de l'accord nécessaire en AG de l'ASLEI.

Article 2 :

Ladite subvention sera versée au vu de la facture présentée par l'A.S.L.E.I. et au vu du constat des travaux effectués sur place.

Article 3 :

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

Article 4 :

D'approuver les termes de la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour ce faire avec l'ASLEI.

► **Unanimité des votants avec 35 voix pour et 4 abstentions** (M. Gasq, Mme Tanguy, Mme Viard et M. Manceau).

15. AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A DES ASSOCIATIONS DANS GENEVOIX

Délibération n° 2015/072 - Rapporteur : Madame LOGANADANE

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour un établissement recevant du public pour l'aménagement des locaux de Genevoix.

► **Unanimité.**

16. AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPORTANT DES DEMOLITIONS SUR UN ERP – COUVERTURE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS ET D'UN ESPACE PETANQUE SUR LE SITE COUBERTIN

Délibération n° 2015/073 - Rapporteur : Monsieur JUNES

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire comportant des démolitions sur un établissement recevant du public tendant à la couverture de 2 terrains de tennis et du boulodrome.

► **Unanimité.**

17. AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPORTANT DES DEMOLITIONS SUR UN ERP – RESTRUCTURATION DU SITE SAMAIN

Délibération n° 2015/074 - Rapporteur : Monsieur PLUYAUD

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire comportant des démolitions sur un établissement recevant du public pour la réalisation du projet Samain.

► **Unanimité des votants avec 35 voix pour et 4 abstentions** (M. Gasq, Mme Tanguy, Mme Viard et M. Manceau).

18. SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE « AUBERGE DU MANET »

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'approuver les termes du bail commercial, ci-annexé, à conclure entre la Commune et la société "L'Auberge Du Manet" et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

► **Unanimité.**

19. SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL AVEC LA SOCIETE « AUBERGE DU MANET »

Délibération n° 2015/076 - Rapporteur : Monsieur JUNES

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'approuver les termes de la promesse de bail commercial du bâtiment de la Ferme du Manet assis sur la parcelle C 288, à conclure avec la société "L'auberge Du Manet", ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

► **Majorité des votants avec 34 voix pour, 4 contre** (M. Gasq, Mme Tanguy, Mme Viard et M. Manceau) **et 1 abstention** (M. Grison).

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

RECENSEMENT DES CONTRATS, MARCHES ET DECISIONS PRIS PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRES DIVERSES

LA SEANCE EST LEVEE A 21h40.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 28 septembre 2015, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 5 octobre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de la CASQY,
Conseiller Départemental,

Michel LAUGIER